

Référence : C.N.121.2017.TREATIES-XVIII.10 (Notification dépositaire)

STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
ROME, 17 JUILLET 1998

AFRIQUE DU SUD : RETRAIT DE NOTIFICATION DE RETRAIT ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 7 mars 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Il est fait référence à l'instrument de retrait du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la déclaration qui a été déposée auprès du Secrétaire général, le 19 octobre 2016, sous couvert de la note n° 568/2016 de la Mission permanente de la République sud-africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite vous informer que la Haute Cour de Gauteng de la République sud-africaine a rendu, le 22 février 2017, un arrêt dans l'affaire entre l'Alliance démocratique et le Ministre des relations et de la coopération internationales et autres, dans lequel elle a conclu que l'approbation du Parlement sud-africain devait être obtenue avant que l'instrument de retrait du Statut de Rome de la Cour pénale internationale puisse être déposé auprès des Nations Unies, conformément au paragraphe 1 de l'article 127 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Par conséquent, il a été établi que le dépôt susmentionné de l'instrument de retrait était inconstitutionnel et non valide.

Afin de respecter ledit arrêt, je révoque par la présente l'instrument de retrait du Statut de Rome de la Cour pénale internationale avec effet immédiat.

Le 7 mars 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.786.2016.TREATIES-XVIII.10 du 25 octobre 2016 (Retrait : Afrique du Sud).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.